



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2012-2831
Demande : B.3.10 (Étiquettes du produit – Mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Varroa
Numéro d'homologation : 29070
Principes actifs (p.a.) : Thiencarbazone-méthyle (RRR)
Numéro de document de l'ARLA : 3459280

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'herbicide Varro afin d'ajouter l'herbicide sélectif émulsifiable Thumper en tant que nouveau produit d'association pour une utilisation sur le blé d'hiver.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

L'exposition provenant de l'utilisation de l'herbicide sélectif émulsifiable Thumper administré seul ou en combinaison avec l'herbicide Varro comme substance pour mélange en cuve sur le blé d'hiver pour la suppression en postlevée des mauvaises herbes ne devrait pas augmenter par rapport à l'utilisation homologuée actuelle du bromoxynil, 2,4-D (présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle) et du thiencarbazone-méthyle. Aucun risque préoccupant n'est déterminé ou anticipé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée pour appuyer la présente demande. Le bromoxynil et le 2,4-D sont actuellement homologués afin d'être utilisés sur le blé d'hiver à une dose et dans des conditions d'application semblables à celles proposées sur l'étiquette de l'herbicide sélectif émulsifiable Thumper. Le produit d'association proposé, l'herbicide Varro (contenant du thiencarbazone-méthyle), est actuellement homologué afin d'être utilisé sur le blé d'hiver avec le même profil d'emploi. En conséquence, aucune augmentation de l'exposition alimentaire ne devrait avoir lieu. Les résidus de bromoxynil, de 2,4-D et de thiencarbazone-méthyle dans le blé d'hiver aux LMR établies ne poseront de risque inacceptable à aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Une justification scientifique décrivant le profil d'emploi du bromoxynil, du 2,4-D et du thiencarbazone-méthyle sur le blé d'hiver a été fournie aux fins d'examen dans le but d'appuyer la demande.

D'après les renseignements disponibles, l'application du mélange en cuve de l'herbicide Varro avec l'herbicide sélectif émulsifiable Thumper sur le blé d'hiver peut être appuyée.

Conclusion

Après avoir examiné les renseignements disponibles, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) est en mesure d'appuyer la modification de l'étiquette de l'herbicide Varro afin d'ajouter l'herbicide sélectif émulsifiable Thumper en tant que nouveau produit d'association pour une utilisation sur le blé d'hiver.

Références

- 2211064 2012, Thumper Emulsifiable Selective Weedkiller: Use in Winter Wheat when Applied Alone and in a Tank Mixture with Varro Herbicide, DACO: 10.1, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1, 10.3.2

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9